

APPROCHE LINGUISTIQUE DE LA NOTICE PHARMACEUTIQUE

El Hadji Malick Sy WONE

Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

malickwone@gmail.com

Résumé : Comprendre la notice pharmaceutique à travers le type de discours qu'elle produit et les marques syntaxiques et verbo-temporelles qui la caractérisent. Tel est l'objectif de cet article. Ainsi, à travers un corpus de notices pharmaceutiques, une définition et un descriptif de l'objet d'analyse ont été effectués préalablement avant de procéder au décorticage des aspects linguistiques des notices de médicament recueillies.

Mots clés : Notice pharmaceutique, typologies phrastiques, aspects verbo-temporels, caractéristiques lexicales.

LINGUISTIC APPROACH TO THE PHARMACEUTICAL LEAFLET

Summary : Understand the pharmaceutical leaflet through the type of discourse it produces and the syntactic, lexical and verbo-temporal characteristics. This is the purpose of this article. Thus, through a corpus of pharmaceutical leaflets before proceeding to dissect the linguistic aspects of the medicinal leaflets collected.

Keywords : Pharmaceutical leaflet, sentence typologies, verbo-temporal aspects, lexical characteristics.

Introduction

Le monde contemporain a fini d'adopter une manière quasi-universelle de se soigner. Dans ce processus thérapeutique, la prise de médicaments sortis de laboratoires pharmaceutiques est devenue très courant partout dans le monde. Ces remèdes emballés sont obligatoirement accompagnés d'un papier destiné à l'utilisateur que d'aucuns nomment « *notice patient* », « *notice de médicament* », « *notice d'utilisation* », « *fiche technique* » ou « *mode d'emploi* ». A ces appellations, nous avons choisi arbitrairement « *notice pharmaceutique* ». Celle-ci est une somme d'informations relative à un médicament donné.

Ce sont les aspects linguistiques de ces textes pharmaceutiques qui nous intéressent dans cette présente étude, à travers les questions suivantes : ces énoncés sont-ils spécifiques dans leur structuration linguistico-discursive ? Si oui, comment cela se traduit-il ? Pour ce faire, un corpus constitué d'une trentaine de notices de médicament nous a servi de base de données et d'éléments d'analyse. Ces résumés rédigés en français renvoient à des médicaments de diverses formes galéniques : pommade, sirop, collyres, comprimés... Ceci afin de circonscrire le maximum de substances langagières possible.

Ainsi, après avoir fait un descriptif de la notice pharmaceutique, nous avons effectué un décryptage linguistique et discursif des énoncés à analyser, à travers les caractéristiques phrastiques et les aspects verbo-temporels.

1. Descriptif de la notice pharmaceutique

La notice pharmaceutique est un document écrit sur une feuille joint à un médicament afin d'éclairer sur ses composantes et son mode d'emploi. La démarche rédactionnelle du texte suit un plan assez précis : nature du médicament/conditions d'usage ; renseignements préalables avant la prise du produit ; mode d'usage du remède ; possibles effets indésirables ; méthode de conservation du médicament.

En fait, étant donné les risques liés à la prise de médicament et aux exigences de sécurité sanitaire, la notice pharmaceutique est à la fois un texte de recommandations et de mises en garde. Soulignons au passage que nous ne citerons aucun nom de médicament dans le corps de texte de cette étude. Cependant, les tableaux ci-dessous répertorient les entrées explicatives de deux notices de médicament tirées de notre corpus :

1^{er} Médicament :

<i>Forme pharmaceutique (sirop)</i>	<i>Contre-indications</i>
<i>Composition</i>	<i>Précautions d'emploi</i>
<i>Classe</i>	<i>Effets indésirables</i>
<i>Posologie</i>	<i>Interactions médicamenteuses</i>
<i>Pharmacodynamie (action exercée par les médicaments sur l'organisme)</i>	<i>Surdosage</i>
<i>Pharmacocinétique</i>	<i>Conservation</i>
<i>Indications</i>	

2^{ème} Médicament :

<i>Composition</i>	<i>Contre-indications</i>
<i>Catégorie</i>	<i>Mises en garde</i>
<i>Forme posologique</i>	<i>Effets indésirables</i>
<i>Voie d'administration</i>	<i>Interactions médicamenteuses</i>
<i>Posologie</i>	<i>Grossesse et allaitement</i>
<i>Action pharmacologique</i>	<i>Surdosage et traitement</i>
<i>Pharmacocinétique</i>	<i>Instruction de conservation</i>
<i>Indications</i>	

2. Décryptage discursif et linguistique :

2.1. *Nature discursive*

La notice pharmaceutique est un texte à entrées multiples. Cet éclatement textuel vise à faciliter la compréhension du message. De même, cette démarche participe à l'aération graphique de la production écrite. La nature du papier, son façonnage et son impression constituent des données fortement surveillées et réglementées. La couleur noire est prédominante sur les notices. De plus, en raison de l'augmentation des connaissances acquises sur les médicaments, l'on note que la surface des supports textuels s'élargit et que leur pliage s'améliore.

En tout état de cause, il y a deux types d'entrées qui ouvrent et séparent les thématiques de la notice : les entrées nominales (voir les deux tableaux ci-dessus) et les entrées interrogatives. Celles-ci sont des questions indirectes qui introduisent une indication ou un avertissement. En fait, elles compartimentent le texte pharmaceutique en des zones thématiques précises, par exemple :

- (1) *Que contient cette notice ?*
- (2) *Qu'est-ce que (...) et dans quel cas est-il utilisé ?*
- (3) *Quelles sont les informations à connaître avant de prendre (...) ?*
- (4) *Comment prendre (...) ?*
- (5) *Quels sont les effets indésirables éventuels ?*

Ces entrées peuvent être - selon les cas - numérotées, soulignées, mises en gras ou mises en exergue par un signe typographique distinctif. Le recours à la majuscule, aux soulignements des mots-clés ou à des encadrés est très fréquent sur de nombreuses notices. Le nom du médicament - en plus d'être mis en gras - a une police supérieure à tous les autres éléments graphiques de la notice. Quant aux encadrés, ils mettent en relief des informations cruciales qu'il importe de lire attentivement.

Quoi qu'il en soit, l'orientation discursive est dans l'ensemble de type injonctif. En effet, il s'agit d'un énoncé de mode d'emploi ou défilent consignes, ordres et interdictions, par exemple :

- (6) *Ne pas toucher l'œil avec l'extrémité du flacon.*
- (7) *Refermez le flacon après usage.*
- (8) *Ce médicament ne doit pas être conservé plus de 30 jours après ouverture du flacon.*
- (9) *Noter la date d'ouverture en clair sur l'emballage.*

La fonction première d'un texte injonctif - comme la notice pharmaceutique - est de donner des conseils pratiques ; en l'occurrence ici au patient acquéreur du médicament et éventuellement à son entourage. En fait, il s'agit d'actions et attitudes à adopter par rapport à un produit médical quelconque. Voici comment Maurice Grévisse (1986 : 668) explique l'énoncé injonctif :

Par phrase injonctive, on demande ou on interdit un acte à un être animé ou à une chose que l'on personnifie. Elle concerne aussi bien l'ordre que la demande, le conseil, la prière (...).

Par ailleurs, Angela Gradinaru (2015 : 331) affirme ce qui suit :

La notion de texte injonctif dans la vision des linguistes est controversée parce qu'il y a une concurrence entre deux dénominations principales de ce type de texte : le texte injonctif et le texte procédural. (...) Le texte injonctif est une modalité de communication à valeur majeure. Ce type de texte a une liaison étroite avec le monde réel, avec l'action, avec l'acte de langage, ce qui lui offre la possibilité d'avoir un statut indépendant auprès d'autres types de textes.

En somme, retenons que le signe discursif fondamental de la notice pharmaceutique demeure son aspect injonctif. Qu'en est-il de ses caractéristiques syntaxiques ?

2.2. Typologies phrastiques

Toute énonciation s'élabore à partir d'une typologie phrastique donnée. Les notices de médicament n'échappent pas à cette condition. Aussi, après observation et examen de leur contenu, nous avons constaté que l'élaboration de ces modes d'emploi repose sur trois types de phrase : la nominale, la verbale et l'infinitive (qui peuvent être selon les cas affirmatives, impératives, négatives ou interrogatives).

La typologie phrastique englobe la totalité des aspects liés à la forme et au fond de l'énoncé. En fait, elle renseigne à la fois sur la tonalité du propos et les structures syntaxiques employées. En réalité, tous les types de discours utilisent indifféremment chacune des typologies phrastiques connues. Cependant, ce sont la récurrence et la fréquence d'une catégorie énonciative quelconque (type de phrase) dans un domaine discursif précis qui fait que celui-ci est défini comme appartenant à tel ou tel autre modèle d'énonciation.

Par ailleurs, nous pouvons nous poser les questions suivantes : la notice pharmaceutique est-elle un texte scientifique ? Si oui, cette spécificité pourrait-elle influencer l'analyse linguistique que nous comptons mener ?

Pour notre part, nous affirmons qu'il s'agit d'un discours prescriptif non-scientifique qui toutefois traite du mode d'usage d'un produit médical. Ce traitement ne pouvant se faire sans recourir à un lexique technique spécifique donne l'impression qu'on a affaire à une parole strictement scientifique. Alors que ce qui a été davantage mis en avant ici, ce sont moins les développements savants ayant trait à la fabrication du médicament que sa prise par le patient et les exigences de sa conservation.

En outre, notons que les phrases verbales sont plus nombreuses dans les corps de texte des notices de médicament. Elles peuvent être simples (une seule proposition) ou complexes (plusieurs propositions). Leur structure s'adosse et s'élabore toujours autour d'un verbe. Cependant, le constat de leur forte fréquence n'est guère inattendu

car naturellement au quotidien, les humains s'expriment en employant des verbes dans leurs propos oraux et écrits :

- (10) Il contient deux molécules différentes appelées amoxicilline et acide clavulanique.
- (11) Ce médicament est utilisé pour traiter les symptômes liés à une conjonctivite allergique (...).
- (12) Les patients ne doivent pas dépasser les doses recommandées, sauf sur prescription du médecin.

Le recours aux verbes permet d'indiquer de manière précise l'action à exécuter ou bien la posture à ne pas adopter. De plus, étant donné qu'il s'agit d'un discours injonctif, le verbe est incontestablement le vocable le plus important de l'énoncé. Néanmoins, les rédacteurs de notices pharmaceutiques font aussi recours à des phrases nominales (ou averbales). Voici comment Paulo de Carvalho (2005 : 2) définit celles-ci :

On la définira comme une « phrase-prédicat », engendrée par l'apport, à un support prélinguistique, d'une expression nominale, identifiante ou qualifiante, et en elle-même plus ou moins complexe. De cette référence, qui lui est consubstantielle, au « présent locutif », ou « énonciatif » – à distinguer du présent « délocuté » – la phrase nominale tire son apport significatifspécifique : ce n'est pas du monde, et de ce qui (s') y passe, qu'elle parle, mais, plutôt, de l'instant locutif lui-même, et, en fin de compte, de « moi hic et nunc », qui instaure celui-ci.

Les appréciations finales de la définition de Paulo de Carvalho, vérifiées à l'aune des textes du corpus, s'avèrent justes. De plus, dépourvue de verbe, la phrase nominale gagne toujours en souplesse et expressivité. En effet, l'ellipse du verbe, loin de l'affaiblir, la rend percutante et dynamique, à l'instar des extraits suivants :

- (13) *Possibilité de sensations brèves, de brûlures ou de picotements au moment de l'instillation.*
- (14) *Traitement adjuvant pour la prévention et guérison des affections oropharyngées : amygdalites, pharyngites, laryngites, stomatites, ulcères, aphtes, glossites.*
- (15) *Douleurs inflammatoires (...) telles que les entorses, les foulures, les contusions, arthrose, des articulations périphériques, les blessures sportives, la douleur lombaire (...).*

Les exemples ci-dessus renseignent d'une part qu'en éludant le verbe, le contenu sémantique devient plus facile à appréhender ; et d'autre part que la phrase nominale favorise des énumérations juxtaposées. Celles-ci sont fréquentes dans les rubriques « indications » ou « contre-indications ». Par ailleurs, la phrase averbale élague tout propos superflu et participe ainsi à la concision de l'information délivrée.

Les phrases infinitives, du point de vue de leur effet discursif, ont quelques traits de ressemblance avec les énoncés averbaux. Cela est certainement dû à la tonicité et au dynamisme qui se dégagent des propos qu'elles véhiculent :

(16) *Ne pas prolonger le traitement au-delà de la date prévue sans avis médical.*

(17) *A conserver dans un endroit frais et sec.*

(18) *A tenir hors de la portée des enfants.*

(19) *Ne pas hésiter à demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.*

De plus l'infinitif - de par sa caractéristique - se rapproche naturellement du substantif et par ricochet de la phrase nominale. Et d'ailleurs, rappelons que l'infinitif a très souvent été identifié par beaucoup de grammairiens comme étant la marque nominale du verbe. Par exemple, Nooreeda Khodabocus (2014 : 2250) l'explique ainsi :

L'infinitif est aussi présenté comme une forme pouvant être nominalisée. Dans ce cas, il peut recevoir un déterminant et assumer toutes les fonctions du nom. (...) Sous sa forme nominale, l'infinitif peut assumer toutes les fonctions du nom : sujet, attribut, complément du nom, complément de l'adjectif, complément d'objet, complément circonstanciel (...).

Enfin notons que les trois catégories phrastiques évoquées dans ce volet (la verbale, l'averbale et l'infinitive) peuvent se mouvoir et adopter des formes diverses (phrase interrogative, phrase impérative ou phrase affirmative) dans les notices pharmaceutiques. Nous avons déjà illustré les formes interrogatives, voici quelques exemples de phrases affirmatives et impératives :

- Formes affirmatives :

(20) *Ce médicament contient du saccharose.*

(21) *Les femmes qui allaitent ne doivent prendre de comprimés (...).*

(22) *Il est préférable de ne pas utiliser ce médicament pendant la grossesse.*

- Formes impératives :

(23) *En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.*

(24) *N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption mentionnée (...).*

(25) *Ne donnez pas ce médicament à un enfant de moins de 1 an.*

2.3. Aspects verbo-temporels :

Cette partie s'intéresse aux temps employés dans les textes de notices pharmaceutiques, car leur exacte appréhension ne ferait que renforcer les connaissances acquises sur ce type d'énoncé. La notion de « temps » a fait couler beaucoup d'encre et nourri bon nombre de définitions. Soulignons dès le départ que

c'est du temps linguistique (grammatical) qu'il s'agit ici. En français, il se caractérise par une certaine diversité sémantique signalée par quelques linguistes : Nicole Le Querler (2004), Lofti Abouda (1997), etc. Aussi est-il utile de voir comment deux parmi eux comprennent et expliquent le temps grammatical. Emile Benveniste (1974 : 73) a émis le point de vue suivant :

Ce que le temps linguistique a de particulier c'est qu'il est organiquement lié à l'exercice de la parole, qu'il se définit et s'ordonne comme fonction du discours. Ce temps a son centre – un centre, à la fois, général et axial – dans le présent de l'instance de la parole.

Cet extrait de la pensée de Benveniste a photographié la réalisation du temps dans son effectivité orale. Qu'en est-il de son lien avec une production écrite ? José Luiz Fiorin (1998 : 3) apporte l'éclairage ci-dessous :

La temporalité linguistique concerne les relations de successivité entre des états et des transformations représentés dans le texte. Elle ordonne sa progression, montre lesquels sont antérieurs et lesquels sont postérieurs. Ceci implique qu'il y a un système temporel linguistique ordonné par rapport à des repères temporels installés dans le texte, ainsi qu'un système temporel organisé en fonction du présent implicite de l'énonciation. Dans les deux cas, les systèmes temporels servent à organiser la succession d'états et de transformations présents dans le discours.

La temporalité des textes injonctifs ou prescriptifs a-t-elle une singularité par rapport aux autres catégories de discours ? A cette question, nous dirons que les particularités temporelles découvertes à travers notre corpus sont celles-ci :

- usage massif de l'impératif
- rareté (ou absence) de certains temps comme le futur simple, le passé simple, l'imparfait ou le plus-que-parfait
- forte présence de l'infinitif
- récurrence du pronom personnel « vous »

Ces options temporelles sont dues aux desseins du discours procédural produit : donner les informations essentielles sur un médicament et indiquer les mécanismes de son usage. Quoi qu'il en soit, ce sont le présent de l'indicatif, l'impératif, le passé composé et le conditionnel présent qui sont les temps les plus récurrents du corpus.

Le présent de l'indicatif est le temps « tout-terrain » de la langue française. En effet, il est utilisable dans toutes les situations discursives aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Ainsi est-il présent dans les textes pharmaceutiques :

(26) (...) vous devez consulter votre médecin.

(27) Un suivi médical est indispensable pendant la grossesse et l'allaitement.

(28) Le surdosage (...) peut provoquer de graves lésions de la fonction hépatique.

Cependant, l'impératif est par essence le temps des textes injonctifs. Il n'est employable que dans des situations de communication précises : expression d'une défense, d'un ordre, d'un conseil, etc. Et s'agissant de sa structure grammaticale, Chinh Nguyen Minh (2016 : 14) apporte les précisions suivantes :

L'impératif est considéré comme direct sur le plan morpho-syntaxique et pragmatique. On peut immédiatement reconnaître et comprendre l'injonction grâce à sa forme spécifique. Cependant, le contexte linguistique ou situationnel joue un rôle important pour reconnaître la nuance injonctive qu'il exprime. La forme impérative peut exprimer plusieurs valeurs parmi lesquelles la valeur injonctive est la plus fréquente.

La « nuance injonctive » qui se dégage des notices pharmaceutiques est qu'il ne s'agit pas d'un ordre hiérarchique reposant sur un quelconque rapport de force, mais d'une injonction d'orientation médico-commerciale entre un vendeur (le laboratoire pharmaceutique) et un acheteur (le patient). Les exemples qui suivent reviennent encore sur l'usage de l'impératif :

(29) Avalez la dose de solution buvable et puis buvez un peu d'eau.

(30) Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères.

(31) N'utilisez pas ce médicament si vous remarquez un changement de l'aspect (...).

En résumé, l'usage de l'impératif est le plus prépondérant dans les énoncés prescriptifs. Cela se vérifie aussi dans les textes d'emploi de médicament à travers leur force numérique et discursive. Qu'en est-il du passé composé ?

Comme son nom l'indique, le passé composé est un temps « composé » qui se construit à partir des auxiliaires « être » ou « avoir » additionnés au participe passé du verbe concerné. Il est généralement décrit comme étant un temps qui énonce un fait frappé du décalage entre le moment de sa réalisation et l'instant de son énonciation.

Dans les notices pharmaceutiques, le passé composé adopte le plus souvent une démarche descriptive et explicative. Et dans un tel cas de figure, il s'apparente beaucoup au présent de l'indicatif qui remplit quasiment le même rôle. Ici, le passé composé n'est pas convoqué pour donner des instructions, mais plutôt pour apporter un éclairage sur un procédé ou une démarche à suivre :

(32) Dans le cas où une seringue graduée pour administration orale est fournie avec le flacon de solution buvable (...).

(33) Ce médicament est indiqué dans le traitement local de certaines inflammations et infections (...).

(34) L'administration de doses multiples de théophylline et de cétirizine a entraîné une légère diminution de la clairance de la cétirizine.

Ces fragments nous démontrent que le passé composé réside dans les parties explicatives du discours pharmaceutique et non dans les zones injonctives. Voyons si tel est le cas ou non pour le conditionnel.

Le conditionnel est le mode des hypothèses et des éventualités. Il symbolise l'incertitude du discours et signifie que l'énonciateur ne cerne pas la totalité de la réalité qu'il évoque. Bref, son emploi est approprié quand le doute et l'incertitude sont de mise. Visiblement, son utilisation dans les notices pharmaceutiques corrobore la définition sommaire que nous venons d'effectuer. Les extraits ci-dessous le confirment :

(35) Il pourrait être nocif, même si les signes de leur maladie (...).

(36) Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice.

(37) Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre un autre médicament.

Conclusion

La notice pharmaceutique est un texte injonctif qui a pour objectif de prodiguer des conseils et de lancer des avertissements pour le bon usage du médicament dont elle parle. Son contenu, son support et les informations qu'elle délivre sont strictement réglementés. Sa teneur discursive est de type injonctive à l'instar des modes d'emploi de produits cosmétiques par exemple.

Au niveau syntaxique, hormis les phrases verbales, nominales et infinitives, il y a les variantes affirmatives, impératives, négatives et interrogatives auxquelles les rédacteurs de «*notice patient*» font recours.

Les caractéristiques verbo-temporelles font ressortir que l'impératif, le présent de l'indicatif, le passé composé et le conditionnel présent sont les temps les plus fréquents des textes pharmaceutiques.

Outre quelques coquilles rencontrées au cours de nos lectures des notices du corpus, en perspective une étude sur les traits lexicaux pourrait davantage faire comprendre le mécanisme linguistique des notices pharmaceutiques.

Références bibliographiques

- ABOUDA, L. (1997). Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques. *Revue Romane*, 32, 179-198
- Benveniste, Emile. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- De Carvalho, Paulo. (2005), «Phrase nominale, 'parties du discours' et théorie syntaxique», in : *Syntaxe & Sémantique 2005/1*, (n°6), pages 87 à 102.
- Fiorin, José Luiz. (1998), « Temps : entre langue et discours », in : *Revue des linguistes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense*, n° 10, (L'indicible et ses marques dans l'énonciation), pp 1-23.

- Gradinaru, Angela. (2015), « Le texte injonctif (texte pharmaceutique et cosmétique) - un défi pour la traduction », in : Approche sociolinguistique de l'analyse du discours, Colloque Université d'Etat Ilia, Tbilissi, Géorgie.
- Grévisse, Maurice. (1986), *Le bon usage*, Paris-Gembloux : Duculot, 1768 pages.
- Khodabocus, Nooreeda. (2014), « L'infinif : quelle catégorie ? », in Congrès Mondial de Linguistique Française, SHS Web of Conferences, pp 2249-2263.
- Le Querler, N. (2004). Les modalités en français. *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 82, 643-656.
- Nguyen Minh, Chinh. (2016), « L'impératif en français parlé », in : Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), du 4-8 Juillet 2016 - Tours, France.